

Fonds privé Scotia à revenu avantage

Rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds

Période close le 31 décembre 2012

Le présent rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds (le « rapport ») contient les faits saillants financiers du Fonds, mais pourrait ne pas contenir les états financiers annuels complets du Fonds. Vous pouvez obtenir, sur demande et sans frais, un exemplaire des états financiers annuels en appelant au numéro sans frais 1 800 268-9269 ou en vous adressant à votre représentant en fonds communs de placement. Vous pouvez également nous écrire à Scotia Asset Management, Scotia Plaza, 52nd Floor, 40 King Street West, Toronto, Ontario M5H 1H1, ou consulter notre site Web, www.fondsscotia.com, ou le site SEDAR, www.sedar.com.

Vous pouvez également obtenir, par un des modes susmentionnés, un exemplaire des politiques et procédures de vote par procuration, du dossier de vote par procuration ou de l'information trimestrielle sur le portefeuille du Fonds.

Dans le présent document, les termes « nous », « notre », « nos » et « gestionnaire » désignent Gestion d'actifs Scotia S.E.C., et « Fonds » désigne le Fonds privé Scotia à revenu avantage.

Le présent rapport peut renfermer des énoncés prospectifs sur le Fonds. Ces énoncés sont de nature prédictive et dépendent d'événements ou de situations futurs, ou y renvoient, ou incluent des termes comme « s'attend à », « planifie », « prévoit », « projette », « croit », « estime » ou d'autres expressions similaires. En outre, toute déclaration qui pourrait être faite sur le rendement futur, les stratégies, les perspectives, les plans d'action ou les projets futurs constitue également un énoncé prospectif. Les énoncés prospectifs comportent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats, le rendement, les événements, les activités et les réalisations réels diffèrent sensiblement de ceux décrits explicitement ou implicitement par ces énoncés. Ces facteurs sont notamment la conjoncture économique et politique, les conditions du marché, les taux d'intérêt, les taux de change, les décisions réglementaires, les poursuites judiciaires, les changements technologiques et les événements catastrophiques. Le lecteur doit peser avec soin ces facteurs ou d'autres avant de prendre une décision en matière de placement et de s'appuyer sur ces énoncés prospectifs. Il n'entre pas dans nos intentions de mettre à jour les énoncés prospectifs, que ce soit à la suite de nouvelles informations ou d'événements futurs ou pour d'autres raisons.

Analyse du rendement du Fonds par la direction

Objectifs et stratégies de placement

Le Fonds a pour objectif de fournir des distributions mensuelles périodiques élevées de dividendes, de gains en capital réalisés, d'autres sources de revenu et un remboursement du capital ainsi qu'une certaine plus-value du capital. Il investit principalement dans un large éventail de titres de capitaux propres et de titre à revenu fixe canadiens.

Pour que le Fonds atteigne ses objectifs de placement, le conseiller en valeurs :

- investit dans des actions ordinaires, des titres de fiducies de revenu, des titres à revenu fixe et des titres de créance à court terme et dans d'autres effets à rendement élevé;
- utilise une méthode de répartition de l'actif stratégique pour déterminer la composition de l'actif adéquate répondant aux lignes directrices générales préétablies pour chaque catégorie d'actifs et rajuste le pourcentage de l'actif du Fonds investi dans chaque catégorie d'actifs en fonction de l'évolution des perspectives du marché pour chaque catégorie d'actifs.

Le Fonds peut investir jusqu'à 80 % de son actif dans des titres étrangers.

Le conseiller en valeurs utilise l'analyse fondamentale pour repérer les placements à long terme. Cette approche consiste à évaluer la situation financière de chaque société et sa direction, ainsi que d'évaluer son secteur et l'économie. Les actifs du Fonds sont diversifiés par secteurs et par sociétés pour réduire le risque.

Risque

Le risque global de placement dans le Fonds demeure le même que celui indiqué dans le prospectus simplifié du Fonds. Le Fonds convient aux investisseurs qui souhaitent des distributions mensuelles régulières élevées, dont une partie peut être avantageuse sur le plan fiscal, comme des dividendes canadiens, des gains en capital ou un remboursement de capital; qui ont une tolérance au risque modérée et qui investissent à long terme.

Le Fonds est conçu pour être détenu surtout dans des comptes non enregistrés.

Résultats

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 (la « période de référence »), le rendement du Fonds s'est établi à 9,20 %, comparativement à 7,19 % pour l'indice général, l'indice composé S&P/TSX (rendement global), et à 6,50 % pour un indice mixte constitué à 50 % de l'indice obligataire universel DEX et à 50 % de l'indice composé S&P/TSX (rendement global). Contrairement au rendement des indices, celui du Fonds est établi après déduction des honoraires et des charges.

Au cours de la période de référence, les marchés des capitaux mondiaux ont été relativement volatils. Les marchés boursiers ont gagné du terrain au premier trimestre en réaction à l'amélioration de l'économie américaine et à l'opération de refinancement à long terme de la Banque centrale européenne (BCE). Ils se sont repliés au deuxième trimestre en raison du ralentissement de la croissance économique en Chine et de la possibilité que la Grèce

quitte la zone euro. Parallèlement, l'économie de l'Espagne s'est considérablement affaiblie. Au troisième trimestre, les marchés boursiers ont rebondi, la BCE s'étant engagée à préserver l'euro et ayant annoncé la mise en place d'un programme de rachat d'obligations pour stabiliser les problèmes de dette souveraine de cette région. La Réserve fédérale américaine a étendu son programme d'assouplissement quantitatif. Vers la fin de la période de référence, les investisseurs américains se sont inquiétés des résultats décevants des sociétés, de l'élection présidentielle aux États-Unis et de la « falaise budgétaire ». Quant aux titres à revenu fixe, le marché obligataire canadien a atteint un sommet en juillet, lorsque le rendement de l'obligation à 10 ans du gouvernement du Canada a atteint un creux de 1,58 %.

Les placements du Fonds dans les secteurs des biens de consommation discrétionnaire, des infrastructures énergétiques, des services financiers et des services publics ont contribué au rendement durant la période de référence. Les titres qui ont été particulièrement bénéfiques comprennent Comcast Corporation, La Banque de Nouvelle-Écosse et La Banque Toronto-Dominion. En ce qui concerne les titres à revenu fixe, la participation dans le Fonds privé Scotia d'obligations de sociétés canadiennes a grandement favorisé le rendement.

La pondération du secteur de l'énergie a eu une incidence négative au cours de la période de référence. Parmi les titres qui ont le plus pesé sur le rendement, mentionnons Pengrowth Energy Corporation.

À la fin de la période de référence, le Fonds avait investi environ 62 % de son portefeuille dans les actions, 33 % dans les titres à revenu fixe et 5 % dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

Au cours de la période de référence, le conseiller en valeurs a accru l'exposition du Fonds au Canada et a réduit son exposition aux États-Unis. Il a aussi augmenté les positions du Fonds dans les secteurs des services financiers, des infrastructures énergétiques et des services publics, et a diminué ses positions dans les secteurs des industries, des biens de consommation de base, des soins de santé et des technologies de l'information.

Le conseiller en valeurs s'attend à ce que le désendettement mondial se poursuive. Il privilégiera encore les sociétés solides qui versent des dividendes, particulièrement celles qui ont le potentiel d'offrir une croissance des dividendes. Selon le conseiller en valeurs, la demande pour ces types de titres continue de croître, malgré le fait que leur offre est limitée. En ce qui concerne les titres à revenu fixe, il continuera de favoriser les obligations de sociétés de première qualité pouvant résister à la volatilité des marchés financiers.

Certaines séries du Fonds peuvent, le cas échéant, verser des distributions au taux établi de temps à autre par le gestionnaire. Si le montant global des distributions versées pour une série est supérieur à la tranche du bénéfice net et des gains en capital nets réalisés attribués à la série en question, l'excédent constitue un remboursement de capital. Le gestionnaire estime que les distributions versées par les séries du Fonds n'ont pas d'incidence

importante sur la capacité du Fonds à mettre en œuvre sa stratégie de placement et à atteindre ses objectifs de placement.

Pour la période de référence, le Fonds a enregistré des rachats d'un montant net de 19 157 387 \$.

Événements récents

Le 26 août 2011, lors d'un référendum en Colombie-Britannique, une majorité de votants s'est prononcée en faveur de l'abolition de la taxe de vente harmonisée (« TVH ») dans cette province. Le gouvernement de la Colombie-Britannique a par suite annoncé qu'il éliminerait graduellement la TVH et qu'il rétablirait l'ancien régime de la taxe fédérale sur les produits et les services (« TPS ») et de la taxe de vente provinciale (« TVP ») en date du 1^{er} avril 2013.

D'autre part, le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard a annoncé son intention d'harmoniser sa taxe de vente avec la TPS au taux combiné de 14 % qui sera appliqué à partir du 1^{er} avril 2013.

En outre, le gouvernement du Québec a annoncé qu'il harmoniserait certains aspects de la taxe de vente du Québec (« TVQ ») avec la TPS entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2013, sous réserve de certaines règles transitoires. Le fardeau fiscal global du Fonds pourrait augmenter par suite de cette harmonisation, car, entre autres raisons, les services financiers seront généralement exemptés de la TVQ plutôt que d'être détaxés, de sorte que la TVQ que le Fonds est tenu de payer, par exemple, sur les frais de gestion ou d'autres frais, ne sera plus remboursable. Depuis le 1^{er} janvier 2013, la TVQ est calculée à partir du prix de vente, compte non tenu de la TPS. Cependant, pour que le total des taxes à payer demeure le même, le taux de la TVQ sera augmenté à 9,975 %. Le taux combiné de TPS et de TVQ sera de 14,975 %.

Modifications comptables futures

Le 12 décembre 2011, le Conseil des normes comptables du Canada (le « CNC ») a de nouveau reporté la conversion obligatoire aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») des sociétés de placement aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014. En conséquence, les IFRS s'appliqueront au Fonds pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014.

De plus, le 12 mai 2011, l'International Accounting Standards Board (« IASB ») a publié IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, qui définit la juste valeur, établit un cadre IFRS unique pour l'évaluation de la juste valeur et prescrit les informations à fournir concernant l'évaluation de la juste valeur. Cela ne s'applique que lorsque d'autres normes IFRS exigent ou permettent l'évaluation à la juste valeur. Si un actif ou un passif évalué à la juste valeur a un cours acheteur et un cours vendeur, l'évaluation doit correspondre au prix compris dans l'intervalle cours acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur. Elle permet le recours à la moyenne du cours acheteur et du cours vendeur ou à d'autres méthodes d'établissement des prix utilisées par les intervenants du marché comme moyen pratique d'évaluation de la juste valeur à l'intérieur de l'intervalle cours acheteur-cours vendeur. L'écart

entre la valeur liquidative par part et l'actif net par part selon les PCGR en vigueur au Canada pourrait ainsi disparaître.

En octobre 2012, l'IASB a publié « Entités d'investissement » (modification d'IFRS 10 *États financiers consolidés*, d'IFRS 12 *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités* et d'IAS 27 *États financiers individuels*), qui définit la notion d'entité d'investissement et établit une exception au principe de consolidation. Une entité d'investissement sera ainsi tenue d'évaluer ses filiales à la juste valeur par le biais du résultat net, conformément à IFRS 9 *Instruments financiers*. Ces modifications introduisent également de nouvelles obligations d'information pour les entités d'investissement qui devront les appliquer pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014.

Le gestionnaire a élaboré un plan visant à respecter la date de passage des PCGR du Canada aux IFRS fixée par le CNC. Les principaux éléments du plan comprennent la détermination des différences entre les méthodes comptables actuellement utilisées par le Fonds et celles qu'il prévoit appliquer dans le cadre des IFRS, ainsi que toute méthode comptable et tout choix d'application et leur incidence, le cas échéant, sur l'actif net ou la valeur liquidative du Fonds.

Le gestionnaire a déterminé que le passage aux IFRS n'aura vraisemblablement aucune incidence importante sur la valeur liquidative par part des séries du Fonds. Les principales incidences qualitatives relevées au 31 décembre 2012 sont l'ajout d'un tableau des flux de trésorerie, le classement des instruments remboursables au gré du porteur, la comptabilisation des actifs et passifs d'impôts futurs, le cas échéant, et les informations supplémentaires à fournir par voie de notes. L'évaluation actuelle du gestionnaire pourrait toutefois changer advenant la publication de nouvelles normes ou de nouvelles interprétations des normes existantes.

Opérations entre apparentés

Nous assumons les fonctions de fiduciaire, de gestionnaire, d'agent comptable des registres et d'agent des transferts du Fonds lorsqu'il y a lieu. Le Fonds nous paie des frais de gestion qui peuvent varier selon chaque série de parts du Fonds. La Banque de Nouvelle-Écosse (la « Banque Scotia »), société mère du gestionnaire, reçoit des honoraires pour ses services rendus au Fonds à titre de dépositaire, qui comprennent des services d'administration et de garde et des services de tenue des registres des porteurs de parts.

Certains fonds détiennent des parts d'autres fonds gérés par le gestionnaire. De tels fonds sous-jacents paient leurs propres frais et charges, qui s'ajoutent aux frais et aux charges payables par un fonds qui investit dans ces fonds sous-jacents. Un fonds n'est pas tenu de payer des frais de gestion si le paiement de ces frais peut raisonnablement être considéré comme étant un paiement double des frais payables par un fonds sous-jacent pour un même service.

Nos sociétés affiliées peuvent recevoir des honoraires ou réaliser des marges en rapport avec divers services offerts au Fonds, ou avec des opérations effectuées avec le Fonds, comme les

opérations bancaires et de courtage, le prêt de titres, les opérations de change et les opérations sur instruments dérivés. Nous ou nos sociétés affiliées pouvons réaliser un gain de change lorsque les porteurs de parts échangent leurs parts contre des parts de fonds libellées dans des monnaies différentes. Le Fonds a également des comptes bancaires et un découvert auprès de la Banque Scotia pour lesquels la Banque Scotia peut percevoir des frais.

Gestion d'actifs Scotia a mis en place un comité d'examen indépendant (le « CEI ») qui, de façon indépendante et impartiale, examine toute question de conflits d'intérêts qui lui est soumise par Gestion d'actifs Scotia et, à cet égard, formule des recommandations ou, dans certains cas, donne des approbations. Le CEI produit, au moins une fois par an, un rapport sur ses activités à l'intention des porteurs de parts du Fonds. Il est possible de consulter ce rapport sur le site Web des Fonds Scotia à l'adresse www.fondsscotia.com. Les actionnaires peuvent également en obtenir un exemplaire sur demande et sans frais en communiquant avec Gestion d'actifs Scotia (voir la page de couverture).

Le gestionnaire et le Fonds se sont conformés aux instructions permanentes du CEI à l'égard d'au moins un des types d'opérations suivants :

- placement dans des titres d'un émetteur apparenté, y compris la Banque Scotia, ou détention de tels titres;
- opérations sur titres avec Scotia Capitaux Inc. (« SCI ») ou des apparentés du gestionnaire ou du conseiller en valeurs, qui agissent à titre de contrepartie;
- placement dans des titres d'un émetteur pendant la période, ou 60 jours suivant cette période, durant laquelle SCI, ou un apparenté du conseiller en valeurs, a agi comme preneur ferme dans la distribution de ces titres;
- achat ou vente de titres auprès d'un fonds de placement géré par nous ou à celui-ci (que l'on appelle « opérations entre fonds »).

Conformément aux exigences des instructions permanentes applicables, les décisions en matière de placement liées aux types d'opérations ci-dessus i) sont prises sans influence aucune de notre part ni de la part d'une entité qui nous est apparentée et sans tenir compte de tout facteur pertinent pour nous ou pour toute entité qui nous est apparentée, ii) représentent le jugement du conseiller en valeurs à l'abri de toute considération autre que les intérêts du Fonds, iii) sont conformes à nos politiques et iv) permettent de dégager un résultat juste et raisonnable pour le Fonds.

De temps à autre, le Fonds peut conclure des opérations sur les titres en portefeuille avec SCI ou d'autres maisons de courtage dans lesquelles la Banque Scotia détient une participation importante (les « courtiers apparentés »). Ces courtiers apparentés peuvent toucher des commissions ou des marges si ces opérations sont conclues selon des modalités comparables à celles applicables aux courtiers non apparentés. Pour la période, le Fonds a versé des commissions à SCI s'élevant à environ 15 716 \$.

Faits saillants financiers

Les tableaux qui suivent présentent les principales données financières du Fonds et ont pour objet de vous aider à comprendre ses résultats sur les cinq derniers exercices clos le 31 décembre, le cas échéant. Ces renseignements proviennent des états financiers annuels audités du Fonds.

Actif net par part du Fonds¹

Parts de série M

	2012	2011	2010	2009	2008*
Actif net au début de l'exercice	\$ 7,60	8,87	8,66	7,72	10,00
Augmentation (diminution) liée aux activités					
Total des revenus	\$ 0,31	0,22	0,26	0,35	0,27
Total des charges	\$ (0,04)	(0,08)	(0,05)	(0,05)	(0,04)
Gains (pertes) réalisés pour la période	\$ 0,40	(0,37)	0,61	(0,38)	(0,99)
Gains (pertes) non réalisés pour la période	\$ 0,05	(0,35)	0,14	1,75	(1,42)
Augmentation (diminution) totale liée aux activités²	\$ 0,72	(0,58)	0,96	1,67	(2,18)
Distributions :					
Revenus nets de placement (hors dividendes)	\$ (0,15)	(0,11)	(0,13)	(0,17)	(0,14)
Dividendes	\$ (0,14)	(0,09)	(0,10)	(0,15)	(0,09)
Gains en capital	\$ -	-	-	-	-
Remboursement de capital	\$ (0,43)	(0,52)	(0,49)	(0,40)	(0,43)
Total des distributions annuelles³	\$ (0,72)	(0,72)	(0,72)	(0,72)	(0,66)
Actif net à la fin de l'exercice⁴	\$ 7,56	7,60	8,87	8,66	7,72

* La série M a été créée le 10 février.

¹ Ces renseignements proviennent des états financiers annuels audités du Fonds. L'actif net par titre présenté dans les états financiers diffère de la valeur liquidative calculée pour établir le prix des parts du Fonds. Cet écart est dû aux exigences des principes comptables généralement reconnus (« PCGR »), notamment du chapitre 3855 du *Manuel de l'ICCA*, et peut entraîner une différence entre la valeur des titres détenus par le Fonds et calculée conformément aux PCGR, et la valeur de marché utilisée pour déterminer la valeur liquidative du Fonds aux fins d'achat, de transfert et de rachat des parts du Fonds (« valeur liquidative aux fins d'établissement du prix »). La valeur liquidative pour l'établissement du prix par part à la fin de la période est présentée à la rubrique *Ratios et données supplémentaires*.

² L'actif net et les distributions sont fonction du nombre réel de parts en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution liée aux activités est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période.

³ Les distributions ont été payées en espèces ou réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, ou les deux.

⁴ L'actif net par part à la fin de la période n'est pas un montant cumulatif mais plutôt la valeur des parts du Fonds, conformément aux PCGR, à la fin de la période.

Ratios et données supplémentaires

Parts de série M

	2012	2011	2010	2009	2008
Total de la valeur liquidative (en milliers) ¹	\$ 34 585	53 684	66 985	50 956	35 583
Nombre de parts en circulation (en milliers) ¹	4 571	7 056	7 550	5 870	4 596
Ratio des frais de gestion ²	% 0,21	0,25	0,27	0,30	0,31
Ratio des frais de gestion avant renonciations et prises en charge ²	% 0,21	0,25	0,27	0,30	0,35
Ratio des frais d'opérations ³	% 0,27	0,67	0,32	0,36	0,18
Taux de rotation du portefeuille ⁴	% 137,03	295,44	162,09	141,55	59,35
Valeur liquidative par part	\$ 7,57	7,61	8,87	8,68	7,74

¹ Données au 31 décembre de l'exercice indiqué.

² Le ratio des frais de gestion est établi d'après le total des charges de la période indiquée, hors commissions et autres coûts de transactions, et il est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne de la période.

³ Le ratio des frais d'opérations représente le total des courtages et autres coûts de transactions du portefeuille exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

⁴ Le ratio des frais d'opérations représente le total des courtages et autres coûts de transactions du portefeuille exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice. Plus le taux de rotation au cours d'un exercice est élevé, plus les frais d'opérations payables par le Fonds sont élevés au cours d'un exercice, et plus il est probable qu'un investisseur réalisera des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un fonds.

Frais de gestion

Les frais de gestion de chaque série représentent un pourcentage de la valeur liquidative quotidienne et sont cumulés quotidiennement. Ils couvrent les frais engagés pour gérer le Fonds et nous permettent d'obtenir une analyse des placements, de formuler des recommandations et de prendre des décisions de placement pour le Fonds, de conclure des ententes de courtage en vue de l'achat ou de la vente de titres en portefeuille et de fournir ou de coordonner la prestation d'autres services. La répartition des services reçus en contrepartie de frais de gestion pour chaque série s'établit comme suit, en pourcentage des frais de gestion :

Série M	Répartition des services		
	Frais de gestion maximums (%)	Rémunération versée aux courtiers (%)	Autres* (%)
	0,10	-	100,00

* Tous les frais de gestion, de conseil en placement, d'administration générale, les honoraires de fiduciaire, ainsi que les bénéfices réalisés.

Rendement passé

L'information sur le rendement présentée ci-après est fondée sur l'hypothèse que les distributions du Fonds effectuées au cours des périodes visées ont été réinvesties en totalité dans des parts additionnelles du Fonds. Si les parts du Fonds ne sont pas détenues dans un régime enregistré, ces distributions seront imposées entre les mains des porteurs de parts.

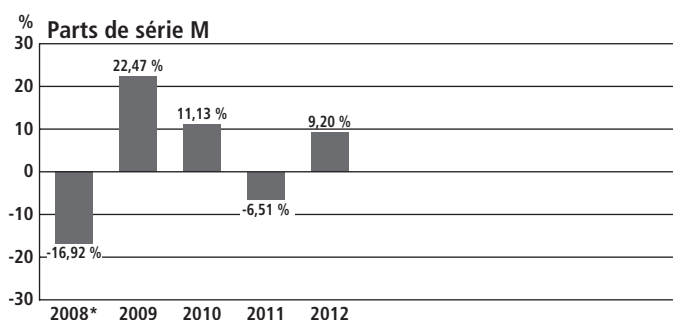
Cette information ne tient pas compte des frais d'acquisition, de rachat, de placement ou d'autres frais optionnels qui auraient fait diminuer les rendements.

Les rendements passés du Fonds ne sont pas nécessairement indicatifs de ses résultats futurs.

Tous les taux de rendement sont calculés en fonction de la valeur liquidative aux fins d'établissement du prix et sont en dollars canadiens, à moins d'indication contraire.

Rendements annuels

Le graphique ci-après présente le rendement annuel du Fonds, qui varie d'un exercice à l'autre. Il présente sous forme de pourcentage quelle aurait été la variation, à la hausse ou à la baisse, le 31 décembre, d'un placement effectué le 1^{er} janvier de chaque exercice ou à partir de la date à laquelle une série a été créée au cours de chacun de ces exercices.



* du 10 févr. au 31 déc.

Rendements annuels composés

Le tableau suivant présente une comparaison du rendement annuel composé du Fonds avec celui de l'indice général, l'indice composé S&P/TSX (rendement global), et celui d'un indice mixte composé à 50 % de l'indice composé S&P/TSX (rendement global) et à 50 % de l'indice obligataire universel DEX, pour les périodes indiquées closes le 31 décembre 2012.

		1 an	3 ans	5 ans	10 ans	Depuis l'établissement ¹
Parts de série M	%	9,20	4,30	-	-	2,98
Indice mixte	%	6,50	6,74	-	-	4,58
Indice composé S&P/TSX	%	7,19	4,79	-	-	1,83

¹ Date d'établissement des parts de série M : 10 février 2008

L'indice composé S&P/TSX (rendement global) est un indice de rendement global qui suit le rendement des actions de quelques-unes des sociétés les plus importantes et comptant le plus grand nombre d'actionnaires qui sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto.

L'indice obligataire universel DEX est une mesure générale du rendement global des obligations canadiennes dont la durée à l'échéance est d'au moins un an. Il comprend environ 900 obligations fédérales, provinciales, municipales et obligations de sociétés du Canada assorties d'une note d'au moins BBB.

Voir la rubrique *Résultats* pour une analyse du rendement du Fonds comparativement à l'indice général.

Aperçu du portefeuille

Il s'agit de la répartition des placements du Fonds et une liste des principaux titres en portefeuille (jusqu'à 25, selon le cas). Les placements du Fonds varient à mesure que le conseiller en valeurs achète ou vend des titres. Vous pouvez obtenir la liste des titres en portefeuille, mise à jour trimestriellement, en appelant au 1 800 268-9269 ou en consultant le site Web www.fondsscotia.com.

Répartition de l'actif¹

	% de la valeur liquidative ²
Actions canadiennes	49,7
Fonds à revenu fixe	32,6
Actions étrangères	12,8

¹ L'actif du Fonds est constitué à 4,9 % de trésorerie et d'autres actifs et passifs.

² Fondé sur la valeur liquidative pour l'établissement du prix.

Principales positions

Émetteur	% de la valeur liquidative ¹
Fonds privé Scotia d'obligations de sociétés canadiennes, série I	32,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6,5
La Banque Toronto-Dominion	5,3
Enbridge Inc.	4,5
La Banque de Nouvelle-Écosse	4,2
Crescent Point Energy Corp.	3,5
Comcast Corporation, cat. A	3,3
Pembina Pipeline Corporation	2,4
TransCanada Corporation	2,4
Fiducie de placement immobilier Dundee	2,3
Brookfield Infrastructure Partners LP	2,2
Veresen Inc.	2,1
Wells Fargo & Company	1,9
Inter Pipeline Fund, cat. A	1,8
Gibson Energy Inc.	1,8
Canexus Corp.	1,7
TJX Companies, Inc., The	1,5
Rogers Communications, Inc., cat. B	1,5
Pengrowth Energy Corp.	1,4
Innergex énergie renouvelable inc.	1,4
Fonds de placement immobilier Crombie	1,4
Fortis, Inc.	1,4
Baytex Energy Corporation	1,3
Northland Power Inc.	1,2
Williams Companies Inc., The	1,2
Valeur liquidative totale (en milliers)	34 585\$

¹ Fondé sur la valeur liquidative pour l'établissement du prix.

® Marque de commerce de La Banque de Nouvelle-Écosse, utilisée sous licence.

Les Fonds Scotia sont gérés par Gestion d'actifs Scotia S.E.C. et sont offerts par l'intermédiaire de Placements Scotia Inc. ainsi que par d'autres courtiers et conseillers, dont ScotiaMcLeod et Scotia iTRADE, qui sont des divisions de Scotia Capitaux Inc. (membre participant du Fonds canadien de protection des épargnants). GCIC ltée est le sous-conseiller en valeurs du Fonds. Gestion d'actifs Scotia S.E.C., Placements Scotia Inc., Scotia Capitaux Inc. et GCIC ltée sont des entités distinctes, mais en toute propriété, de La Banque de Nouvelle-Écosse.

